

NOTICE D'INFORMATION

"**APRODIA**" est un programme d'accompagnement destiné aux personnes souffrant d'un diabète de type 2. L'objectif de ce programme est de vous proposer un accompagnement personnalisé pour une meilleure prise en charge de votre diabète au quotidien.

Le programme APRODIA a été conçu par des professionnels de santé (diabétologues, médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers), des représentants de patients et la société de service en santé Timkl, filiale du groupe Roche. Il a le soutien des soignants libéraux du Grand Valenciennes, du centre hospitalier de Valenciennes et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Nord.

Votre parcours dans **le programme APRODIA** sera piloté par votre médecin traitant avec l'implication directe selon votre choix de votre pharmacien ou de votre infirmier libéral.

Un **parcours de soin individualisé** vous sera proposé et vous bénéficierez d'un accès facilité aux ressources expertes recommandées (consultation de spécialistes, examens médicaux et biologiques, soutien motivationnel, médiation sociale, diététicien...). Tout au long du programme **votre pharmacien ou votre infirmier référent** sera à votre écoute pour vous accompagner et vous soutenir lors **d'entretiens réguliers**.

Enfin une **plateforme web** à laquelle vous aurez accès, permettra à l'ensemble des soignants qui vous accompagnent de partager les informations concernant votre parcours de soins. Cette plateforme permettra également à votre médecin traitant d'apprécier l'évolution de votre diabète et de vos progrès dans l'organisation de votre suivi.

APRODIA repose sur une idée :

Favoriser la communication entre vous et les différents acteurs de santé pour optimiser votre traitement en vous proposant un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins. En un mot, alléger le fardeau de la maladie pour améliorer votre qualité de vie.

COMMENT ÇA MARCHE ?

① Etape 1: Évaluer votre intérêt à adhérer au programme APRODIA

Lors de cette étape, votre pharmacien ou votre infirmier vous propose de répondre à **un court questionnaire**. S'il ressort que cet accompagnement pourrait vous être bénéfique, avec votre accord, votre médecin traitant sera prévenu de votre démarche et vous inscrira dans le programme.

Choix du soignant référent :



OU



② Etape 2: Définir votre parcours de soins personnalisé

Une consultation spécifique sera organisée chez **votre médecin traitant**. Il vous recommandera un parcours de soins personnalisé et les actions à réaliser pour mieux équilibrer votre diabète. Votre médecin traitant est le **pivot** de l'organisation de votre parcours de soins.



③ Etape 3: La mise en place de votre accompagnement de proximité

Sur la base des recommandations transmises par votre médecin, votre **soignant référent** vous accompagnera lors **d'entretiens réguliers** d'une fréquence déterminée ensemble (4 à 6 fois par an).

Ces entretiens sont des **temps d'écoute** pour répondre à vos questions et comprendre vos difficultés. Ce seront aussi **des temps de conseils privilégiés** autour des bons gestes et bonnes pratiques pour **mieux vivre avec votre diabète**.

Le programme vous propose en parallèle une **aide à la prise de rendez-vous** pour la **consultation des spécialistes recommandés** dans votre parcours de soins.

